



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/1008
25 septembre 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT D'ÉTAPE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR L'APPLICATION DES
RECOMMANDATIONS FIGURANT DANS LE RAPPORT SUR LES CAUSES DES
CONFLITS ET LA PROMOTION D'UNE PAIX ET D'UN DÉVELOPPEMENT
DURABLES EN AFRIQUE

I. INTRODUCTION

1. Mon rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique a été publié le 13 avril 1998 (A/52/871-S/1998/318) et a été examiné par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Il a été également débattu dans diverses autres instances de l'ONU – dont le Comité administratif de coordination – et de l'extérieur.

2. Le Conseil de sécurité a créé un Groupe de travail ad hoc pour examiner les recommandations du rapport ayant trait à la paix et à la sécurité. Le Groupe de travail a élaboré des propositions concrètes visant à a) appuyer les initiatives régionales et sous-régionales dans le domaine de la prévention des conflits et du maintien de la paix; b) créer un mécanisme international pour aider les gouvernements hôtes à maintenir la sécurité et la neutralité des camps de réfugiés; c) renforcer les capacités de l'Afrique en matière de maintien de la paix; d) accroître l'efficacité des régimes des sanctions sur les armes imposées par le Conseil de sécurité; e) chercher à résoudre d'urgence le problème des mouvements d'armes; f) renforcer la capacité du Conseil de surveiller les activités qu'il a autorisées mais qui sont effectuées par des États Membres ou des coalitions d'États. Après avoir examiné les propositions de son Groupe de travail, le Conseil, entre septembre et novembre 1998, a adopté quatre résolutions [1196 (1998), 1197 (1998), 1208 (1998) et 1209 (1998)] et publié trois déclarations de son Président (S/PRST/1998/28, S/PRST/1998/29 et S/PRST/1998/35).

3. Dans sa résolution 53/92 du 7 décembre 1998, l'Assemblée générale a créé un groupe de travail à composition non limitée chargé de suivre la mise en oeuvre des recommandations que j'ai faites dans mon rapport. Celui-ci a été également examiné par le Conseil économique et social à sa session de fond de 1999, qui a souligné durant ses débats la nécessité pour les pays d'Afrique de parvenir à une croissance économique et à un développement social substantiels et soutenus afin de résoudre leurs problèmes actuels.

4. Pour sa part, le Secrétariat a créé des groupes de travail composés des membres des divers comités exécutifs afin d'examiner les recommandations, de répartir les tâches, d'élaborer un plan d'action pour leur exécution et de faire rapport sur les mesures de suivi, y compris les problèmes éventuellement rencontrés.

5. Les sections II et III du présent rapport indiquent la plupart des mesures de suivi qui ont été adoptées ou menées à bien en ce qui concerne la paix et la sécurité, le développement et autres domaines connexes, afin d'appliquer les recommandations figurant dans le rapport précédent.

II. AGIR FACE AUX SITUATIONS DE CONFLIT

A. Rétablissement de la paix

Nommer des médiateurs spéciaux ou créer des commissions spéciales afin d'examiner les sources des différends, de renforcer la confiance et de recommander des solutions concrètes

6. Les chefs d'État de la Commission économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont décidé de créer un Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, le maintien de la paix et la sécurité. Ce mécanisme contient plusieurs innovations, dont un "conseil de médiation et de sécurité" et un "conseil des anciens" visant à faciliter les efforts de médiation en cas de conflit. Je me félicite de cette importante initiative et demande instamment à la communauté internationale de l'appuyer.

7. J'ai désigné des envoyés et des représentants spéciaux qui ont pris activement part aux diverses négociations entreprises par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la CEDEAO, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), afin de contribuer au règlement pacifique des conflits au Burundi, en République démocratique du Congo, entre l'Éthiopie et l'Érythrée et en Sierra Leone. Par ailleurs, j'ai nommé un Envoyé spécial en Afrique chargé de suivre les questions prioritaires qui préoccupent l'OUA et l'ONU et de coordonner les diverses initiatives.

Éviter la tentation de multiplier les initiatives de médiation concurrentes

8. La multiplication des initiatives a trop souvent compliqué et parfois entravé les efforts de rétablissement de la paix de l'ONU et d'autres organisations. J'ai engagé des consultations étroites avec l'OUA et des organisations sous-régionales afin d'éviter des initiatives de médiation concurrentes et de concentrer les ressources et les avantages comparatifs de tous les intéressés dans un effort commun visant à prévenir et régler les conflits. J'ai créé, dans ce cadre, au sujet de la Somalie, une instance – la Réunion des acteurs extérieurs au niveau des ambassadeurs – qui rassemble tous les membres du Conseil de sécurité et les pays et organisations régionales qui ont pris des initiatives en matière de rétablissement de la paix. Grâce à cette instance, il est devenu difficile d'agir unilatéralement sans en informer le Groupe et tenir compte de ses avis. Un autre mécanisme utile est constitué par les "Amis du Secrétaire général" ou les "Amis du (pays)" afin de rassembler les

pays et les organisations qui ont une influence et un intérêt particuliers en ce qui concerne les efforts de rétablissement de la paix dans un pays donné, ou qui peuvent y contribuer.

Recourir davantage aux groupes de contact et aux conférences spéciales

9. J'ai convoqué en juillet dernier une consultation spéciale sur la Guinée et une conférence spéciale sur la Sierra Leone. La consultation spéciale sur la Guinée, initiative conjointe du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU, a été la première réunion de ce genre en vue d'aider un pays dans lequel un conflit n'avait pas encore éclaté. Il s'agissait d'un nouvel effort global de l'ONU en vue d'appeler l'attention sur les problèmes difficiles de la Guinée et d'aider à mobiliser l'appui de la communauté internationale. Une deuxième consultation spéciale, axée notamment sur l'impact des conflits sous-régionaux et la présence massive de réfugiés en Guinée, a été provisoirement prévue pour novembre 1999.

10. La consultation spéciale sur la Sierra Leone, tenue le 30 juillet 1998, avait pour but principal d'inciter la communauté internationale à appuyer le programme de désarmement et de démobilisation du Gouvernement ainsi que les activités du Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG), à assurer une aide humanitaire d'urgence et à répondre aux besoins à long terme en matière de reconstruction et de relèvement du pays. Un groupe de contact international, conduit par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, a été également créé afin de mobiliser et de coordonner l'appui politique, financier et technique destiné à la Sierra Leone. Ce groupe s'est réuni à Londres en novembre 1998 et à New York en avril 1999, à la suite de l'attaque menée par les rebelles contre Freetown. Il s'est réuni de nouveau à Londres, le 28 juillet 1999, après la signature de l'accord de paix de Lomé sur la Sierra Leone, conclu entre le Gouvernement sierra-léonais et le Front révolutionnaire uni (FRU).

11. Sur l'initiative de la CEDEAO, un "groupe des Amis de la Guinée-Bissau" a été créé en février 1999 afin d'appuyer mes efforts visant à renforcer la paix et la réconciliation et aider à mobiliser des ressources pour la consolidation de la paix après le conflit dans le pays. L'ONU a organisé deux réunions de donateurs à l'appui de l'ECOMOG en Guinée-Bissau. La deuxième réunion a eu lieu immédiatement après la table ronde d'urgence du PNUD sur la Guinée-Bissau, qui s'est tenue à Genève les 4 et 5 mai 1999.

Cibler les sanctions

12. Le Secrétariat continue à encourager les efforts des États Membres, des organisations régionales et des organisations non gouvernementales visant à rendre plus efficaces et moins dommageables les sanctions appliquées par le Conseil de sécurité. Dans ce cadre, le Secrétariat a aidé le Gouvernement suisse à organiser des séminaires à Interlaken – le dernier en date s'est tenu en mars 1999 – sur le ciblage des sanctions financières, dont les rapports ont été communiqués aux membres du Conseil. En outre, un colloque sur les sanctions ciblées, organisé par huit organisations non gouvernementales, s'est tenu à New York le 7 décembre 1998, de nouveau avec un appui technique du Secrétariat

/...

et avec la participation active des présidents des divers comités des sanctions; divers membres du Conseil de sécurité ont présenté des exposés; le rapport final a été mis à la disposition des membres du Conseil. En décembre 1998, l'Overseas Development Institute du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a organisé un séminaire à Londres, avec la participation de l'ONU, en vue de renforcer le débat en cours sur les sanctions ciblées. À l'heure actuelle, le Gouvernement allemand prévoit d'organiser, avec la participation de l'ONU, deux séminaires afin d'étudier la possibilité de mieux cibler les sanctions touchant les embargos sur les armes et les interdictions de quitter le territoire national.

13. De plus, le Secrétariat a continué à fournir un appui aux divers comités des sanctions du Conseil de sécurité et à offrir sur demande des avis sur les moyens de renforcer leurs méthodes de travail. À cet égard, il appuie également les travaux du Comité des sanctions en Angola et les membres des deux équipes d'experts créées pour entreprendre des études visant à déceler les trafics d'armes, de pétrole et de diamants ainsi que les mouvements de fonds de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA).

Criminaliser la violation des embargos sur les armes imposés par le Conseil de sécurité

14. Des consultations se sont tenues en 1998 avec un certain nombre d'États africains afin de les encourager à adopter au niveau national des mesures législatives érigeant en infraction pénale la violation des embargos sur les armes imposés par le Conseil de sécurité. Tout en se félicitant de l'utilité de ces recommandations, certains pays se sont déclarés préoccupés par ce qu'ils considéraient comme une attitude partielle lors de l'imposition de sanctions par le Conseil de sécurité, ce qui, à leur avis, portait préjudice aux régimes des sanctions. À titre de suivi, le Secrétariat a récemment écrit à tous les États africains en leur demandant des informations sur les mesures que leur gouvernement avait prises dans le domaine législatif.

Ramener les dépenses consacrées à l'achat d'armes et de munitions au-dessous de 1,5 % du PIB

15. Le Secrétariat a consulté les gouvernements et leur a demandé des informations sur les mesures prises dans ce domaine. Un grand nombre de pays estiment qu'en raison de la montée de l'insécurité causée par les conflits actuels en Afrique, il serait difficile d'appliquer cette recommandation sans s'attaquer en premier lieu aux causes profondes des conflits. En fait, il a été souligné qu'un certain nombre d'États africains avaient considérablement augmenté leurs achats d'armes et de munitions en 1998 et 1999.

Lutter contre les mouvements illicites d'armes et des armes légères

16. Le Secrétariat a consulté à ce sujet l'OUA, la CEDEAO, la SADC et le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. Le récent Sommet de l'OUA a chargé le Secrétaire général de cette organisation de convoquer une conférence régionale sur les armes légères afin de formuler des recommandations spécifiques sur l'arrêt de l'utilisation, du transfert et de la fabrication illicites de ces armes. Le Comité consultatif

permanent, qui a organisé en juillet 1999 un séminaire sur l'application en Afrique centrale de la recommandation figurant dans mon rapport, convoquera en octobre une conférence sous-régionale sur la prolifération et la commercialisation illicite des armes et des drogues. Le Centre régional pour la paix et le désarmement en Afrique a constitué le cadre opérationnel pour l'application du moratoire de la CEDEAO sur les importations, les exportations et la fabrication d'armes légères, qui a pris effet en novembre 1998.

17. Le Secrétariat a organisé à Lomé, en août 1999, un atelier sur le trafic des armes légères en Afrique, auquel ont assisté des représentants de 25 États africains, de trois organisations régionales et de plusieurs organisations non gouvernementales, afin de permettre aux États africains d'examiner l'expérience actuelle du continent en matière de commerce illicite d'armes légères et d'élaborer une stratégie de lutte dans ce domaine. Le Secrétariat s'attache également à mieux faire comprendre les conséquences des mouvements illicites d'armes. Les services de télévision de l'ONU (UNTV) travaillent actuellement à un documentaire sur les armes légères en Afrique du Sud et au Mozambique. Une exposition a eu lieu au Siège en juillet 1999 afin de sensibiliser le public à l'impact des armes légères sur les enfants, et cette exposition se tiendra par la suite dans différentes régions du monde. Le Secrétariat a lancé en octobre 1998 un site Internet sur les conséquences des mouvements illicites d'armes légères et a entrepris une campagne contre le trafic d'armes. De plus, le transfert d'armes légères constitue un élément essentiel de l'initiative communautaire de mon Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés, qui mettra l'accent sur les problèmes transfrontières touchant tout particulièrement les enfants.

Identifier les marchands d'armes internationaux

18. Le Secrétariat établit actuellement une étude de faisabilité en vue de limiter la fabrication et le commerce des armes légères, comme l'en a chargé l'Assemblée générale, et l'une des premières mesures dans ce domaine consistera à tenir une réunion consultative d'experts et à se mettre en rapport avec certaines organisations non gouvernementales et certains particuliers qui ont surveillé les mouvements d'armes en Afrique. Le Secrétariat regroupera par la suite les informations obtenues pour son propre usage.

B. Maintien de la paix

Appuyer la capacité africaine de maintien de la paix

19. Lors d'une réunion spéciale que le Secrétariat a organisée le 21 janvier 1999 en coordination avec l'OUA, 51 participants, dont des États africains, ont examiné les moyens d'appliquer les recommandations visant à renforcer la capacité de l'Afrique en matière de maintien de la paix. Les participants ont largement appuyé les propositions de l'ONU dans le domaine de la formation et de l'échange d'informations et ont étudié la possibilité de créer une instance chargée de renforcer la coordination, d'assurer l'utilisation optimale des ressources et d'adopter des mesures de suivi. Le Secrétariat, en consultation avec l'OUA et les pays donateurs, prend actuellement les dispositions voulues pour convoquer une réunion officielle.

20. L'ONU et l'OUA travaillent aussi sur un programme d'échange de personnel dans le cadre duquel des fonctionnaires du Centre de situation et du Groupe des politiques et de l'analyse du Département des opérations de maintien de la paix se sont rendus pour des visites au siège de l'OUA. Des discussions sont en cours pour voir s'il serait effectivement possible de détacher du personnel au Centre de situation du Département et au Centre de gestion des conflits de l'OUA.

21. En coopération avec l'OUA, le Secrétariat a déjà commencé à jouer le rôle de centre de collecte et de diffusion d'informations sur le renforcement des capacités de l'Afrique en matière de maintien de la paix. Il a déjà reçu d'États Membres certains renseignements importants sur la formation et autres formes d'aide prévues en faveur des pays du continent, et il a ouvert à tous les pays l'accès de sa base de données par Internet. Il aurait besoin de ressources supplémentaires et de réponses en temps utile de la part des États Membres pour développer cette base de données et la mettre à jour régulièrement, car il s'agit d'une initiative importante.

22. En ce qui concerne l'aide à la formation, le Secrétariat, par l'intermédiaire de l'Équipe des Nations Unies pour l'aide à la formation, a fourni des conseils techniques pour diverses activités bilatérales et multilatérales de formation en Afrique et assuré deux fois par an des stages de formation des formateurs conjointement avec le HCR, le Haut Commissariat aux droits de l'homme et l'École des cadres des Nations Unies à Turin. En 1998 et 1999, le Secrétariat a participé à l'organisation et à la conduite d'une quinzaine de programmes de formation multinationaux, en Afrique dans la plupart des cas. C'est là un domaine d'activité qui a beaucoup pâti du retrait progressif opéré récemment à la demande de l'Assemblée générale du personnel militaire détaché à titre gracieux.

23. Les efforts en la matière ont d'autre part été davantage axés sur la formation et l'organisation d'une police civile pour le maintien de la paix. Les équipes de formation des Nations Unies y ont apporté leur concours, à l'invitation de l'Égypte, du Ghana et du Sénégal, et ont participé au stage de formation de la police de la SADC qui a eu lieu en novembre 1998 en Afrique du Sud. Le Secrétariat compte en outre organiser un stage à l'intention des formateurs de la police de 18 pays africains qui fournissent actuellement les services de membres de la police aux missions de maintien de la paix.

24. En coordination avec la CEDEAO, le Secrétariat a pris part en juin dernier au séminaire d'organisation d'un centre régional pour le maintien de la paix tout récemment mis en place à Zambkro (Côte d'Ivoire). Il a aussi participé, à Libreville, au séminaire préparatoire de l'opération régionale de maintien de la paix en Afrique centrale prévue pour le début de 2000. Il a coopéré avec la SADC à l'opération Blue Crane, qui s'est déroulée en avril 1999 en Afrique du Sud, et à l'ouverture du Centre régional de formation au maintien de la paix de Harare, en juin 1999.

25. Les équipes du Système de forces et moyens en attente se sont rendues dans six pays d'Afrique australe et ont tenu des réunions d'information avec 18 missions permanentes d'États africains à New York. Grâce à ces efforts, 11 États africains de plus ont adhéré au Système, portant ainsi à 23 le nombre

total des pays du continent qui y participent. D'autre part, les activités de police du Système sont en cours d'expansion.

26. L'appui logistique demeure l'un des éléments clefs du renforcement des capacités africaines de maintien de la paix. Le Secrétariat continuera à aider les États africains en leur facilitant les contacts avec les donateurs, comme il l'a fait dans le cas de l'ECOMOG. Ce domaine capital mérite de retenir tout particulièrement l'attention dans le cadre des activités du groupe dont la création était proposée plus haut pour les activités de renforcement des capacités de l'Afrique en matière de maintien de la paix. En consultation avec l'OUA, la CEDEAO et la SADC, le Secrétariat a récemment achevé une étude des enseignements d'ordre général tirés de la coopération entre l'ONU et les organisations sous-régionales.

27. Pour ce qui est du déminage, des missions d'évaluation du Service de l'action antimines sont prévues en Namibie et dans d'autres pays d'Afrique pour examiner les problèmes que posent les mines terrestres. Cependant, le financement des programmes d'action antimines de l'ONU, qui est assuré presque exclusivement par des contributions volontaires, demeure très inférieur aux besoins.

Contribuer aux fonds d'affectation spéciale des Nations Unies et de l'OUA

28. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies destiné à améliorer la capacité de prévention des conflits et de maintien de la paix en Afrique a servi durant les deux dernières années à financer des activités de formation de l'ONU comme le séminaire de l'Équipe d'aide à la formation au Ghana, un séminaire de gestion des missions en Zambie, un cours de logistique au Kenya et une réunion d'information sur le Système de forces et moyens en attente dans six États d'Afrique australe en 1999. Il ne sera possible de continuer à concrétiser les divers programmes et idées lancés en vue d'accroître les capacités africaines de maintien de la paix que moyennant un appui suffisant et adaptable des États Membres. Or à ce jour, une seule contribution, de 250 745 dollars, a été fournie au Fonds par le Royaume-Uni. L'OUA a de son côté établi un fonds pour la paix en vue d'aider l'Afrique à renforcer ses capacités de maintien de la paix. J'ai à maintes reprises exhorté les États Membres à alimenter ces fonds.

C. Aide humanitaire

Voir de près comment l'aide humanitaire est fournie et à quelles fins

29. Vu les difficultés croissantes que soulève l'acheminement de l'aide humanitaire en Afrique, le Comité permanent interorganisations a pris un certain nombre d'initiatives. Il a étudié la coordination stratégique dans la région des Grands Lacs pour déterminer les moyens de rendre l'action humanitaire plus efficace. Suite à ces études, il a formulé des recommandations visant à accroître la prise en charge et la responsabilité des opérations humanitaires à l'échelle du système. En particulier, à travers des opérations conjointes de surveillance et les enseignements tirés des missions, le Comité fera à l'automne de 1999 une étude, demandée par le Conseil économique et social, de la surveillance et de l'évaluation stratégiques de l'aide humanitaire.

Mettre en jeu la responsabilité financière des combattants envers leurs victimes en droit international

30. Cette responsabilité est désormais prévue par le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (A/CONF.183/9), mais elle y a été posée en principe général, et il appartiendrait à la Cour de préciser les modalités des réparations dues aux victimes, notamment la restitution, l'indemnisation et la réadaptation. De plus, le mécanisme conventionnel défini dans le Statut de la Cour pour mettre en oeuvre ce principe de la responsabilité financière ne pourra fonctionner qu'après l'entrée en vigueur du Statut, dans les relations entre les États parties et à l'occasion de la remise et de la condamnation de tel ou tel accusé. Ayant été institué dans une convention internationale, ledit principe doit encore attendre à présent pour être mis en oeuvre les procédures internationales et nationales requises.

Veiller au respect par toutes les parties à un conflit des normes du droit international humanitaire et de celui des droits de l'homme

31. Le 6 août dernier, j'ai promulgué le Bulletin du Secrétaire général sur le respect du droit international humanitaire par les membres des forces des Nations Unies (ST/SGB/1999/13), qui énonçait les règles et principes fondamentaux du droit international humanitaire applicables aux membres des forces des Nations Unies lorsqu'ils interviennent dans des situations de conflit armé comme combattants. Mon rapport au Conseil de sécurité sur la protection des civils en période de conflit armé (S/1999/957), que celui-ci a examiné en septembre, contient des propositions détaillées sur la protection juridique et physique des civils pour renforcer le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme en période de conflit armé.

32. Les autres initiatives prises dans le même ordre d'idées sont l'élaboration d'un code de conduite régissant l'acheminement de l'aide humanitaire en Sierra Leone et l'accord sur les principes applicables à l'aide fournie à la République démocratique du Congo. Enfin, et surtout, le respect des normes du droit international humanitaire et de celui des droits de l'homme, et notamment la liberté d'accès sans entrave du personnel et des livraisons humanitaires, a été clairement stipulé dans l'accord de paix pour la Sierra Leone signé à Lomé ainsi que dans l'accord de paix pour la Guinée-Bissau.

33. En vue d'assurer la bonne coordination des actions entre organismes humanitaires, le Comité permanent interorganisations a constitué des équipes spéciales pour s'occuper des questions d'action humanitaire et de droits de l'homme, ainsi que de sexospécificité et d'aide humanitaire. Sur le terrain s'est aussi instaurée une collaboration efficace entre le personnel humanitaire et les acteurs intervenant en matière de droits de l'homme au Rwanda, en Sierra Leone et au Burundi. De plus, une déclaration de principes sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les programmes d'aide humanitaire a été diffusée par le Comité le 31 mai 1999.

34. Le HCR a prêté son concours pour l'élaboration de législations nationales sur les réfugiés, apporté son appui aux services nationaux chargés des questions de réfugiés et formé les fonctionnaires qui s'en occupent. Au Rwanda, dans le cadre du programme de rapatriement, le HCR a fourni une aide aux institutions

judiciaires, en collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Financer sur les quotes-parts les missions spéciales concernant les droits de l'homme

35. La mise en oeuvre de cette recommandation dépend de la situation financière de l'Organisation. Je continue à attacher de l'importance à cette recommandation et m'emploierai à en assurer la mise en oeuvre progressive dans le cadre des budgets-programmes.

Développer l'idée de faire des enfants une "zone de paix"

36. Le Secrétariat s'attache activement à améliorer la situation des enfants dans les pays d'Afrique touchés par un conflit. Divers gouvernements et groupes insurrectionnels se sont engagés auprès de mon Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés à mettre fin à l'enrôlement d'enfants âgés de moins de 18 ans, à démobiliser et réinsérer les enfants soldats et à permettre au personnel humanitaire d'avoir accès aux enfants pour les protéger. À ce propos, des accords précis ont pu être conclus en Sierra Leone, au Burundi, au Soudan et en République démocratique du Congo. Dans ce dernier pays, les efforts du Secrétariat ont facilité la campagne de vaccination contre la poliomyélite menée en août 1999 par l'UNICEF et l'OMS.

37. Le Secrétariat déploie beaucoup d'efforts pour que la protection, les droits et le bien-être des enfants se voient accorder un rang de priorité élevé dans les négociations de paix et dans tout le processus de consolidation de la paix après les conflits. Pour atteindre cet objectif, il faudra que des ressources suffisantes soient dégagées. Au cours de ses entretiens avec elles, les parties au processus de paix d'Arusha (Burundi) et de l'IGAD (Soudan) se sont engagées auprès de mon Représentant spécial à inscrire les préoccupations concernant les enfants dans les programmes de paix, et le Secrétariat met actuellement au point des propositions concrètes pour traduire ces engagements en actes. Le récent accord de paix de Lomé prévoit la nomination d'un coordonnateur pour la protection des enfants et de deux fonctionnaires chargés de cette question au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général en Sierra Leone. Dans le même sens, deux conseillers pour la protection des enfants feront partie de la mission de maintien de la paix des Nations Unies en République démocratique du Congo.

38. À l'appui des efforts faits pour mettre un terme à l'enrôlement d'enfants soldats, j'ai fixé un âge minimum pour le recrutement aux fins des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en vertu de quoi il a été demandé aux États Membres de fournir des contingents nationaux dont aucun membre ne soit âgé, de préférence, de moins de 21 ans mais, en tout cas, de moins de 18 ans. Les pays fournissant des contingents ont été priés de ne pas envoyer de membres de la police civile et d'observateurs militaires âgés de moins de 25 ans pour servir dans le cadre d'opérations de maintien de la paix. Cette politique visait à garantir que l'ONU donnerait le meilleur exemple.

39. Dans le même ordre d'idées, mon bulletin sur le respect du droit international humanitaire par les membres des forces des Nations Unies renferme

des dispositions visant la protection des enfants contre les attentats à la pudeur ainsi que leur protection lorsqu'ils sont détenus par des forces des Nations Unies pour avoir participé à des attaques contre elles. Cela dit, le bulletin ne s'applique qu'aux personnes engagées dans des opérations des Nations Unies.

Faire en sorte que tous les réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, et en particulier les femmes et les enfants, soient suffisamment protégés

40. Préoccupé par la situation des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, le Comité permanent interorganisations a mis au point de nouveaux instruments d'action pour assurer leur protection et élabore actuellement un système qui permettra de désigner simplement et rapidement parmi ses membres ceux qui seront chargés des activités de protection et d'assistance.

41. Le HCR a mis en oeuvre le Programme de formation à l'action en faveur des droits des enfants, qui intègre une perspective spécifique tenant compte de l'âge et du sexe et vise à accroître les capacités du personnel du HCR, des gouvernements et des organisations non gouvernementales sur le terrain de protéger et prendre en charge les enfants et les adolescents qui se trouvent en situation de réfugiés. Cette initiative vise aussi à faire en sorte que filles et garçons bénéficient également de tous les efforts de protection et d'assistance.

Installer les réfugiés à une distance raisonnable des zones de conflit et des frontières

42. En Guinée, au Libéria, au Tchad, en République centrafricaine, au Botswana, en Zambie et en République démocratique du Congo, les réfugiés ont été éloignés des frontières avec l'aide du HCR. Il est à noter que la réinstallation des réfugiés a été dans certains cas retardée par des conflits internes dans le pays d'asile ou par le voeu des intéressés de demeurer près de leur pays d'origine. La coopération du pays d'asile est bien souvent la condition de la réinstallation effective des réfugiés.

Aider les gouvernements des pays d'asile à préserver la sécurité et la neutralité des camps et établissements de réfugiés

43. Le HCR aide plusieurs États d'Afrique, tels la Tanzanie, le Kenya, la Guinée et l'Ouganda à assurer la sécurité dans les camps de réfugiés en renforçant leur appareil répressif, et notamment leurs services de police. Il leur a fourni du matériel de formation, de transport et de communications ainsi que des fonds. En Tanzanie, par exemple, 278 membres des forces de police et un agent de liaison pour la sécurité recruté sur le plan international ont été déployés depuis octobre 1998 dans les camps de réfugiés. Au Kenya, le HCR, entre autres activités, prête son appui aux travaux d'un tribunal itinérant près des camps de réfugiés.

44. Le personnel des opérations de maintien de la paix des Nations Unies coopère avec le HCR pour assurer la sécurité des camps et établissements de

réfugiés, notamment en désarmant les ex-combattants, comme il l'a déjà fait en République centrafricaine.

Veiller à ce que le coordonnateur des Nations Unies de l'action humanitaire sur le terrain agisse sous l'autorité générale du Représentant du Secrétaire général

45. Afin de continuer d'améliorer la coordination stratégique sur le terrain, le Secrétariat a établi une note d'orientation clarifiant les rapports entre les coordonnateurs de l'action humanitaire et mes représentants spéciaux, conformément aux principes énoncés dans ma directive sur les attributions des représentants spéciaux. Cette note définit les attributions respectives du coordonnateur de l'action humanitaire et du représentant spécial et précise bien les modalités et voies hiérarchiques. La note contient également des instructions pratiques visant à faire en sorte que les actions humanitaires des Nations Unies soient en accord avec l'ensemble plus vaste des activités de l'Organisation dans les domaines de la paix et du développement.

Veiller à ce que l'action humanitaire des Nations Unies soit coordonnée et en accord parfait avec l'ensemble des activités de l'Organisation dans les domaines de la paix et du développement

46. L'Organisation s'emploie à perfectionner la méthode des cadres stratégiques, qui est en partie censée assurer que l'action humanitaire vient appuyer les activités générales de consolidation de la paix. À la suite de consultations avec le CAC, des directives génériques pour la poursuite de l'application de cette méthode ont été approuvées. Le bilan à ce jour recèle un certain nombre d'enseignements précieux, et cette approche est désormais suivie en Sierra Leone et au Burundi.

47. Par ailleurs, un rapport du Comité permanent interorganisations sur la "protection des principes menacés" fournit, à l'intention des équipes de pays, des orientations propres à assurer la cohérence entre les opérations humanitaires, politiques et de maintien de la paix. Les éléments proposés dans ce document ont été utilisés en Somalie pour élaborer l'appel global en faveur de ce pays.

48. Le Comité permanent interorganisations a renforcé ses activités de coordination au regard des situations d'urgence sur tout le continent africain. La situation de chaque pays fait l'objet d'un examen approfondi lors des réunions ordinaires du Groupe de travail du Comité. En outre, les coordonnateurs résidents et les coordonnateurs de l'action humanitaire dans les pays en crise ont tenu des consultations conjointes à Genève, en décembre 1998, pour étudier les initiatives de politique générale intéressant leurs deux domaines d'intervention. Le Comité s'est aussi employé à faire en sorte que dans les pays africains où des problèmes humanitaires se posent, les personnes choisies pour occuper les postes de coordonnateur résident aient les qualifications requises pour assurer des fonctions de coordination de l'action humanitaire. Au plan régional, le Réseau régional intégré d'information (qui fournit rapidement des renseignements sur la situation des pays par le biais d'Internet et d'autres vecteurs de communication) a été renforcé en Afrique orientale, en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest.

Faire en sorte que les secours soient dispensés selon des modalités qui favorisent les objectifs de développement à long terme

49. Dans la partie consacrée à l'action humanitaire de sa session de 1999, le Conseil économique et social a insisté sur la nécessité d'instaurer des liens appropriés entre les secours et le développement. Les mesures prises par le Comité permanent interorganisations sur cette question des liens entre secours et développement ont notamment consisté à créer un groupe d'étude interorganisations chargé de trouver des solutions intégrées aux problèmes liés à la programmation des activités d'après conflit. Exploitant des initiatives analogues dans le système des Nations Unies, notamment les interventions de secours et de redressement prolongées du Programme alimentaire mondial (PAM), le rapport de ce groupe d'étude, intitulé "Bridging the Gap" (Comblant le fossé), constituera le socle de toute une série d'actions dans un certain nombre de pays africains.

50. Le Comité permanent interorganisations a également mis au point le système des appels globaux, outil de planification stratégique qui favorise le passage du stade des secours à celui du développement. Les départements et programmes compétents du Secrétariat ont également aidé à instaurer des liens entre le processus des appels globaux et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement lorsque ces deux outils étaient utilisés simultanément, notamment au Burundi et en Ouganda, ce qui ne peut que renforcer la coopération et la planification conjointe entre les différents intervenants dans les domaines des secours et du développement.

D. Consolidation de la paix après les conflits

Mettre en place des structures d'appui pour la consolidation de la paix après les conflits

51. En décembre dernier, le Conseil de sécurité a approuvé ma proposition tendant à créer un Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, qui a été chargé d'aider à créer un environnement favorable au rétablissement et à la consolidation de la paix et de la démocratie en appuyant les efforts de réconciliation nationale, en organisant des élections libres et transparentes, en amenant le Gouvernement et les autres parties à s'engager en faveur d'un programme de rassemblement, de neutralisation et de destruction volontaires des armes. Ce bureau a commencé à fonctionner le 25 juin 1999 avec l'arrivée de mon Représentant en Guinée-Bissau.

52. Au Libéria, le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix a contribué pour une large part à atteindre l'objectif fixé. Il a participé aux multiples efforts visant à faciliter les négociations entre la CEDEAO et le Gouvernement; contribué à désamorcer la tension; organisé des stages de formation pour les membres de la police nationale libérienne, portant plus précisément sur les aspects des fonctions de police en rapport avec les droits de l'homme; encouragé le Gouvernement à ratifier les conventions relatives aux droits de l'homme; aidé à instaurer une coopération plus efficace entre le Gouvernement, les organismes des Nations Unies et les donateurs; et aidé à la destruction des armes. En Afrique centrale, la Mission des Nations Unies (MINURCA), qui a apporté un appui efficace pour les élections

législatives, aide à présent à l'organisation du scrutin présidentiel. En Sierra Leone, la Mission d'observation des Nations Unies (MONUSIL) est en cours d'élargissement pour accélérer les opérations vitales de désarmement et de démobilisation et effectuer d'autres tâches capitales, dont la promotion des droits de l'homme et l'aide humanitaire.

Pour un programme d'ajustement structurel qui favorise la paix

53. En juillet dernier, j'ai écrit au Directeur général du Fonds monétaire international (FMI) et au Président de la Banque mondiale pour les encourager à accorder un appui financier et structurel accru aux efforts de consolidation de la paix après les conflits. J'ai proposé qu'un groupe réunissant le FMI, la Banque mondiale et l'ONU étudie comment nous pourrions le mieux soutenir les pays qui sortent d'un conflit ou aider les pays noyés sous les vagues de réfugiés créées par l'instabilité dans la région. Il devrait être possible de mettre au point une modalité d'aide à ces pays qui soit souple et créative. Je crois comprendre que des réunions se tiennent cette semaine à la Banque mondiale, à Washington, à propos de la Sierra Leone et du Libéria.

III. ÉDIFIER UNE PAIX DURABLE ET FAVORISER LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

A. La bonne gouvernance

Assurer le respect des droits de l'homme et de l'état de droit

54. La majorité des pays africains ont signé et ratifié les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Au 21 mai 1999, 42 des 53 pays du continent ont ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale, annexe) et 40 le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale, annexe). Quarante-deux pays ont ratifié la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée générale, annexe) et 48 la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (résolution 34/180 de l'Assemblée générale, annexe). Vingt-sept pays ont signé la Convention sur la prévention et la répression du crime de génocide (résolution 260 A (III) de l'Assemblée générale) et 30 la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (résolution 39/46 de l'Assemblée générale, annexe). Cinquante-deux pays ont ratifié la Convention sur les droits de l'enfant (résolution 44/25 de l'Assemblée générale, annexe), qui constitue donc le traité le plus largement ratifié. Depuis la publication du rapport du Secrétaire général, 32 pays ont signé le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme relatif à la création d'une cour africaine des droits de l'homme et des peuples.

55. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le PNUD se sont employés à mettre en place une structure d'appui au niveau régional et au niveau des pays pour aider les gouvernements à élaborer des plans d'action pour les droits de l'homme. D'autres organismes, notamment le HCR, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), ont fourni une assistance

touchant la rédaction de lois nationales ainsi que des services consultatifs techniques dans leurs domaines de compétence respectifs. Le Fonds des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et l'UNICEF ont également pris des initiatives plus particulièrement axées sur les femmes et les enfants.

Favoriser la transparence et la responsabilité dans l'administration publique

56. Dans le cadre de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique, le PNUD et la Commission économique pour l'Afrique (CEA), avec le concours d'autres organismes des Nations Unies, ont organisé au Ghana, en juin 1998, le deuxième Forum sur la gouvernance en Afrique, dont les thèmes étaient la responsabilité et la transparence. Ce forum avait pour objet de mettre à la disposition des gouvernements comme des sociétés civiles de l'Afrique et de leurs partenaires extérieurs un lieu de dialogue sur les progrès accomplis dans la voie d'une responsabilité et d'une transparence plus grandes, ainsi que de promouvoir la création de partenariats.

57. La Coalition mondiale pour l'Afrique a organisé à Washington, en octobre 1998 et février 1999, des réunions ministérielles auxquelles participaient 11 pays africains et qui ont abouti à l'adoption de principes pour la lutte contre la corruption et à un accord sur l'application de ces principes dans les différents pays et sur leur promotion aux plans sous-régional et régional. En collaboration avec cette coalition, la Banque mondiale a dépêché dans un certain nombre de pays africains des missions pluridisciplinaires chargées d'identifier les causes et les effets de la corruption et de proposer des moyens de s'attaquer à ces causes. L'application des recommandations de ces missions, qui portent sur les mesures propres à donner aux parlements des moyens accrus d'assurer une fonction de supervision, sur des réformes juridiques, judiciaires, financières et du secteur public, et sur le renforcement des médias et d'autres organismes de "vigilance" est suivie de près.

58. Le Secrétariat, agissant par l'intermédiaire du Département des affaires économiques et sociales, a privilégié deux domaines précis d'activité, à savoir la gouvernance et l'éthique. Dans le premier domaine, il a fourni à plusieurs pays africains, le Burundi, le Libéria, le Mozambique et l'Afrique du Sud notamment, une assistance pour le développement de capacités nationales dans les domaines des droits de l'homme, de la justice et de la participation de la société civile. Il a accordé un appui à la Conférence panafricaine des ministres de la fonction publique, organisée au Maroc en décembre 1998. La Déclaration de Rabat adoptée à cette occasion met l'accent sur l'exigence de professionnalisme et les normes éthiques dans la fonction publique.

Accroître les capacités administratives

59. La Banque mondiale aide actuellement au renforcement des capacités en matière de décentralisation et de gouvernance locale dans l'Afrique subsaharienne. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) a lancé, au Ghana, en Guinée et au Sénégal, en attendant de couvrir toute l'Afrique subsaharienne, des projets dans le cadre desquels l'appui à la décentralisation rurale est utilisé comme outil de renforcement des capacités de la population locale et de promotion de sa participation aux processus décisionnels. Le PNUD et des donateurs, dont l'Irlande, le Japon, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et les

États-Unis, fournissent des services de formation et des logements à la police locale pour favoriser le recrutement.

60. En consultation avec le Département des affaires politiques, le PNUD et la CEA ont organisé à Bamako (Mali), en juin 1999, le troisième Forum de la gouvernance en Afrique, qui avait pour thème principal "Bonne gouvernance et gestion des conflits pour une paix et un développement durables". Les participants à cette réunion ont proposé des stratégies et formulé des recommandations sur la réduction des conflits. Avec le concours du PNUD, le Département des affaires économiques et sociales procède à un bilan de la gouvernance dans 24 pays africains qui s'insère pleinement dans le cadre des forums sur la gouvernance en Afrique et permettra d'améliorer la capacité à coordonner les programmes de gouvernance au niveau de chaque pays.

Pour une démocratie vigoureuse

61. Le PNUD a fourni à divers pays africains, le Mozambique, la Zambie et le Lesotho, par exemple, une assistance technique et financière pour l'organisation d'élections pluralistes et pour promouvoir la bonne gouvernance par le renforcement de leurs systèmes judiciaires.

62. Le Secrétariat, par l'intermédiaire du Département des affaires politiques, a continué à fournir un soutien et une assistance technique aux commissions électorales en Afrique, ainsi qu'à coordonner les activités des observateurs internationaux. En 1999, une assistance de ce type a été fournie, entre autres, au Nigéria, à l'Ouganda et à l'Afrique du Sud, ainsi qu'à la République centrafricaine et à la Guinée-Bissau.

B. Le développement durable

Créer un environnement propice aux investissements

63. Un forum sur la compétitivité des économies africaines s'est tenu à Dakar en mars 1999. Organisé par le PNUD, en coopération avec le Gouvernement sénégalais, il a réuni des représentants de la CNUCED, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), de la Banque africaine de développement, de l'OUA, de la CEA et de l'UNESCO. Les participants au Forum se sont mis d'accord sur les mesures à prendre pour créer un environnement propice aux investissements et à une amélioration de la compétitivité. L'ONUDI a également fait un travail de promotion des investissements en Afrique, en organisant des conférences à cet effet pour la Guinée, l'Ouganda et la région de l'Afrique australe en 1998 et 1999.

64. J'ai insisté sur la nécessité d'appeler l'attention des investisseurs sur les progrès accomplis par l'Afrique et les nouvelles possibilités qu'offre le continent. De ce point de vue, le réseau Internet constitue un outil efficace pour la diffusion rapide de l'information nécessaire à la prise des décisions d'investissement. Pour favoriser la privatisation en Afrique, la Banque mondiale et l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) ont créé sur IPAnet – site Internet de l'AMGI sur les possibilités d'investissement – un "guichet" spécialisé contenant un lien qui renvoie à des

descriptifs des possibilités d'investissement induites par la privatisation. L'AMGI a également soutenu l'investissement privé en accordant des garanties d'un montant total de 126 millions de dollars pour des projets exécutés en Angola, au Cap-Vert, en Guinée équatoriale, au Kenya, au Mozambique et en Ouganda, garanties qui ont contribué à susciter des investissements étrangers directs se montant à 2,3 milliards de dollars.

Investir dans les ressources humaines

65. En ce qui concerne l'éducation de base, les organismes des Nations Unies, dans le cadre de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique, ont formulé collectivement un plan d'action pour les 16 pays africains suivants, qui ont les plus faibles taux de scolarisation dans l'enseignement primaire et de faibles taux d'alphabétisation des femmes : Angola, Burkina Faso, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mozambique, Niger, Rwanda, Sénégal, Somalie, Sierra Leone et Tchad.

66. Avec l'assistance technique et financière de l'UNICEF, l'OUA a élaboré le Programme d'action pour la Décennie de l'éducation et en a facilité l'adoption par les ministres africains de l'éducation et par le Sommet de l'OUA qui s'est tenu à Alger en 1999. Le Programme souligne la nécessité d'une éducation de base pour tous les enfants et accorde une attention particulière à l'éducation des filles, des enfants soldats et des enfants réfugiés et déplacés, ainsi qu'à la nécessité de programmes d'information sur le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise. L'UNICEF a également lancé un programme mondial en faveur de l'éducation des filles, pour lequel la plus haute priorité a été accordée à l'Afrique dans le cadre du Projet africain d'éducation des filles. Ce programme, qui est en cours d'exécution dans plus de 20 pays africains, bénéficie d'un budget de plus de 60 millions de dollars.

67. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) s'emploie à promouvoir et à encourager l'éducation et la formation de scientifiques africains en matière de météorologie et d'autres sciences de l'environnement, dont l'hydrologie. Elle a créé un réseau de centres régionaux de formation professionnelle en météorologie en Afrique (CRFPM) en vue de renforcer les capacités.

68. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a apporté une assistance à plusieurs pays afin de mettre en place des capacités nationales pour l'exécution de programmes concernant la population et le développement, en particulier la santé et les droits en matière de procréation; et les activités de sensibilisation, ainsi que dans des domaines intersectoriels tels que l'information, l'éducation et la communication sur la problématique hommes-femmes. Pour développer les capacités, le FNUAP s'est également employé à renforcer les services de la population et de la planification afin de coordonner l'approche multisectorielle requise pour l'application des politiques démographiques et l'utilisation de variables démographiques dans la planification du développement. Parmi les pays ayant bénéficié de cette assistance figurent l'Afrique du Sud, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Ghana, la Namibie, le Niger, le Sénégal et la Zambie.

Les priorités en matière de santé publique

69. Le Programme commun des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise (ONUSIDA) a intensifié son action en Afrique en collaboration avec les gouvernements africains, les organismes régionaux, les institutions bilatérales de développement, les organisations multilatérales, les organisations non gouvernementales, ainsi que le secteur des entreprises, dans lequel certaines grandes sociétés pharmaceutiques, des sociétés du domaine du spectacle et le Global Business Council on AIDS apportent leur contribution. Ces groupes s'emploieront à élaborer des plans multisectoriels d'action en collaboration avec les principales parties intéressées aux niveaux national et international, et à mobiliser des ressources pour leur financement.

70. La prévention et l'éradication du paludisme constituent un autre domaine important qui retient l'attention du système des Nations Unies. La campagne d'éradication du paludisme menée par l'OMS en étroite collaboration avec l'UNICEF vise à réduire de 50 % d'ici à 2010 et de 75 % d'ici à 2015 le nombre de décès imputables à cette maladie. Les organisations et institutions du système des Nations Unies continuent à travailler de concert pour réduire la mortalité maternelle, qui est aggravée par le VIH/sida et par le paludisme, ainsi que les mutilations génitales féminines. À la suite de l'action de sensibilisation du FNUAP sur l'élimination des pratiques traditionnelles préjudiciables, et de l'intervention d'UNIFEM et de l'UNICEF, un certain nombre de pays d'Afrique dont le Burkina Faso, le Ghana, le Togo et le Sénégal ont adopté des lois interdisant la pratique des mutilations génitales féminines.

71. Dans le cadre du module sectoriel santé de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique, dont la Banque mondiale et l'OMS dirigent la mise en oeuvre, 42 pays africains ont participé à des consultations multinationales sur la réforme du secteur de la santé et s'emploient à élaborer des plans nationaux d'action. À l'appui des politiques de décentralisation appliquées dans de nombreux pays africains, le FNUAP, en collaboration avec la Banque mondiale, apporte son assistance à l'organisation et au déroulement d'ateliers de formation sur la réforme du secteur de la santé. L'un des principaux objectifs de cette assistance est de définir les modalités de l'intégration dans cette réforme de la santé en matière de reproduction. Pour combattre la morbidité et la mortalité maternelles, qui sont élevées dans la plupart des pays d'Afrique, le FNUAP, l'OMS et l'UNICEF s'emploient en collaboration à appuyer la fourniture d'informations et de services sur la santé en matière de reproduction. L'amélioration plus poussée de la santé publique exige la mobilisation de ressources adéquates de sources tant internationales que nationales pour appliquer les programmes nationaux de réforme du secteur de la santé et mettre en oeuvre les programmes prioritaires de santé publique.

72. Le Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA) du PAM est opérationnel dans 28 pays d'Afrique et en cours d'élaboration pour 12 autres. En outre, 83 experts et techniciens vietnamiens travaillent avec des cultivateurs sénégalais participant au Programme. Des accords ont également été signés récemment entre la Chine et l'Éthiopie, l'Inde et l'Érythrée, le Maroc et le Niger, le Maroc et le Burkina Faso, le Viet Nam et le Bénin, la Chine et la Mauritanie et l'Égypte et la République-Unie de Tanzanie.

/...

Privilégier la justice sociale

73. L'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées participent à un certain nombre d'activités visant à créer un milieu propice au renforcement de l'efficacité du secteur non structuré tant dans les régions rurales que dans les régions urbaines. L'OIT et la CEA sont les organisations chefs de file pour le secteur prioritaire de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique concernant l'élimination de la pauvreté grâce à la promotion du secteur non structuré et des activités génératrices d'emplois. Un programme majeur en cours d'exécution par l'OIT depuis juillet 1998 concerne la création d'emplois en Afrique; il a pour objectif, dans sa première phase, de développer et renforcer la capacité des institutions et réseaux nationaux et régionaux de 10 pays participants à concevoir et recommander de nouvelles politiques propres à éliminer la pauvreté par la création d'emplois productifs.

74. En vue de diffuser de bonnes pratiques et méthodes, le Secrétariat a fait paraître en 1998 une publication présentant 14 études de cas portant sur des activités novatrices en matière d'élimination de la pauvreté entreprises par des Africains, y compris des gouvernements et des organisations non gouvernementales. Il a également organisé en décembre 1998 à Banjul (Gambie) une réunion Asie-Afrique sur l'accroissement de la productivité et de la compétitivité dans le secteur non structuré en Afrique, réunion qui a permis des échanges de données d'expérience entre les participants sur l'accroissement de la productivité, y compris les stratégies de commercialisation dans le secteur non structuré.

75. Par l'intermédiaire du DAES, le Secrétariat appuie dans divers pays d'Afrique plus de 100 projets portant sur la politique sociale, l'élimination de la pauvreté et la gestion du changement social, et fournit des services consultatifs dans ces domaines. La CEA a organisé en mars 1999 des conférences sous-régionales de suivi du Sommet mondial pour le développement social qui ont permis aux pays de se communiquer leur expérience et les pratiques ayant fait leurs preuves, en particulier en ce qui concerne les politiques et stratégies d'élimination de la pauvreté.

Éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

76. En 1998, la CEA a rédigé un document consacré à la condition de la femme en Afrique et comportant 53 profils nationaux; y figuraient divers indicateurs sur certains des domaines critiques identifiés dans le Programme d'action de Beijing¹ tels que le rôle des femmes dans la prise de décisions, l'éducation, la santé, la contribution économique des femmes et les droits des femmes et des fillettes. Ces profils doivent constituer des instruments d'information, de sensibilisation et de plaidoyer en offrant une indication précise de la mesure dans laquelle les gouvernements des pays africains sont parvenus à appliquer les instruments internationaux visant à assurer l'égalité entre les hommes et les femmes.

77. Le Secrétariat s'emploie à encourager les États africains à ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ou à y accéder, et encourage les États parties à la Convention à présenter les rapports requis aux termes de l'article 18 de cet instrument.

Pour encourager l'application de la Convention à l'échelon national, UNIFEM a lancé une série de projets destinés à renforcer la capacité des groupements de femmes, des médias et des juristes d'appliquer la Convention comme instrument pour favoriser l'égalité entre les sexes. UNIFEM a également lancé une campagne d'une durée de deux ans pour un monde exempt de violence à l'égard des femmes et des fillettes, et appuie en Afrique 56 projets visant à éliminer les violences sexistes contre les femmes, grâce à son fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre la violence.

78. La CNUCED a exécuté une série d'études sur le développement de la participation des femmes entrepreneurs dans les pays les moins avancés afin d'évaluer les effets des politiques de promotion de l'entrepreneuriat chez les femmes et d'identifier les mesures qui n'ont pas encore été appliquées mais qui sont nécessaires pour permettre aux femmes de jouer un rôle durable en tant qu'entrepreneurs dans le secteur structuré. Les pays les moins avancés désignés pour ce projet sont le Burkina Faso, l'Éthiopie, la Gambie, Madagascar, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie.

Restructurer l'aide internationale

79. L'Aide publique au développement (APD) continue à faire une large place à l'assistance technique d'experts internationaux, ce qui est, comme il est noté dans mon rapport, un sujet de préoccupation. Pour restructurer l'assistance technique de manière à combler l'écart technique entre les pays industrialisés et les pays en développement grâce à une accélération du transfert de connaissances et des compétences techniques spécialisées, on met l'accent sur l'exécution nationale des projets. Le PNUD, qui s'est fait le champion de l'exécution nationale, examine les résultats obtenus à cet égard en vue d'accroître l'efficacité et l'intérêt pratique de ses activités. En collaboration avec la Fédération des consultants africains, il élabore actuellement un cadre approprié en vue d'examiner cette question, dont la solution à long terme exige de la part de l'ONU une action de mobilisation.

Réduire le fardeau de la dette

80. Dans un rapport récent sur la recherche de solutions aux problèmes de la dette des pays en développement, le Secrétariat a présenté un certain nombre de propositions en vue de renforcer les mesures prises pour alléger la dette des pays pauvres très endettés (PPTÉ). Parmi les principales mesures retenues figure la nécessité d'apporter d'urgence une assistance pour le relèvement économique, après les conflits, de 11 PPTÉ de l'Afrique subsaharienne. Pour ces pays, des mesures dépassant le cadre de l'Initiative commune en faveur des pays pauvres très endettés pourront être nécessaires, y compris de nouvelles approches devant permettre d'apporter une assistance rapide et de consentir des prêts ou d'apporter une aide aux pays ayant des arriérés.

81. Dans son rapport de 1998 sur le commerce et le développement², la CNUCED a proposé l'établissement d'un organisme composé de personnalités et d'experts de haut niveau en matière de finances et de développement qui seraient désignés conjointement par les créanciers et les débiteurs, cet organisme serait chargé de procéder à une évaluation indépendante de la viabilité de la dette des pays africains, les créanciers s'engageant à annuler le montant de la dette qui

dépasserait la capacité de remboursement des pays débiteurs. La déclaration adoptée à la Conférence de la CEA qui a réuni en mai 1999 les ministres des finances et les ministres du développement économique et social et de la planification, engage les pays industrialisés à donner l'exemple en acceptant d'annuler entièrement les dettes découlant de l'assistance bilatérale consentie aux pays les plus pauvres et de réduire d'au moins 90 % toutes les autres formes de dette bilatérale de ces pays. On y souligne la nécessité de concevoir les programmes des donateurs en fonction d'un ordre du jour orienté vers l'Afrique, ainsi que l'importance d'une représentation adéquate de l'Afrique et d'une prise en considération de ses vues dans tous les organismes intergouvernementaux et internationaux qui pourraient être constitués pour examiner la réforme des structures financières internationales.

82. L'initiative concernant la dette, qui a été adoptée à Cologne en 1999 par les pays du Groupe des Sept a été conçue pour assurer un allègement plus large, plus efficace et plus rapide de la dette grâce à des modifications importantes du cadre de l'Initiative en faveur des PPTE. L'objectif central des nouvelles mesures est de mettre davantage l'accent sur l'élimination de la pauvreté en dégagant des ressources qui permettent de répondre à des besoins en matière d'éducation, de santé et de services sociaux. Dans ce contexte, l'initiative de Cologne appuie également la bonne gouvernance et le développement durable. Il y est proposé de réduire de 27 milliards de dollars de plus l'encours de la dette des pays auxquels s'applique l'Initiative en faveur des PPTE par rapport au chiffre prévu de 71 milliards de dollars de valeur nette actuelle. La remise additionnelle de dettes liées à l'APD pour un montant nominal d'environ 20 milliards de dollars par le G-7 et la Fédération de Russie contribuerait également à réduire le fardeau de la dette de l'Afrique.

83. Un certain nombre de mesures positives ont été prises récemment à l'échelon bilatéral pour alléger la dette des pays africains. En 1998, le Gouvernement norvégien a lancé la Stratégie norvégienne d'allègement de la dette, qui vise à réduire le fardeau des pays les plus pauvres très endettés. Le Gouvernement belge, outre qu'il a accru sa contribution aux opérations du FMI en faveur des pays les plus pauvres en consentant un prêt supplémentaire de 300 millions de dollars pour la période juillet 1999-décembre 2000, s'est également engagé à annuler la dette encourue au cours des 40 dernières années par des pays qui ne bénéficient pas de l'Initiative en faveur des PPTE. Les pays bénéficiaires seront retenus en fonction de critères tels que la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et de l'état de droit. Déjà 12 pays d'Afrique, dont le Bénin, les Comores, la Côte d'Ivoire, le Niger, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Sénégal et la Zambie, ont bénéficié de l'annulation de leur dette dans le cadre d'arrangements bilatéraux.

Ouvrir les marchés internationaux

84. Lors d'une réunion que j'ai tenue en septembre 1998 avec des représentants de pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) pour insister sur la nécessité d'appliquer les recommandations concernant la dette, l'APD, l'accès aux marchés et l'investissement étranger direct, les participants ont réaffirmé que bien que des efforts aient été faits pour développer l'accès aux marchés des exportations des pays d'Afrique dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce et de la Convention de Lomé, il demeurerait nécessaire d'élargir leur

accès aux marchés des pays industrialisés. Le Groupe de personnalités de haut niveau sur le développement en Afrique que j'ai convoqué en octobre 1998 a souligné également la nécessité d'agir sur les tarifs douaniers élevés et sur la progressivité des droits de douane qui persistent dans certains secteurs présentant de l'intérêt pour les pays d'Afrique tels que les produits agricoles, les textiles, les vêtements et les articles de cuir.

85. En réponse à la recommandation que j'avais formulée concernant le recours à la coopération Sud-Sud pour renforcer la croissance axée sur l'exportation en Afrique, la République de Corée a, en collaboration avec le Secrétariat, organisé à Séoul en décembre 1998 un forum sur le rôle de la coopération Asie-Afrique dans la promotion des exportations. Ce forum a permis de faire le point de l'expérience acquise en Asie et des difficultés rencontrées en Afrique en ce qui concerne la promotion et la diversification des exportations, et a donné lieu à l'adoption du Cadre de coopération de Séoul.

86. La publication que la CNUCED a consacrée à l'investissement étranger direct en Afrique, Résultats et potentiel, présente de façon positive les possibilités d'investissement en Afrique. En association avec la Chambre de commerce internationale (CCI), la CNUCED a fait paraître, en collaboration avec le Bureau éthiopien de l'investissement, le premier d'une série de guides sur les investissements dans les pays les moins avancés. Des travaux analogues sont en cours concernant le Mali et sont prévus pour d'autres pays d'Afrique.

S'adapter à un environnement commercial concurrentiel à l'échelle mondiale

87. Les pays donateurs traditionnels réagissent favorablement aux possibilités offertes en matière de commerce et d'investissement dans les pays africains. Le Gouvernement norvégien a créé le Fonds norvégien pour les risques dans les pays en développement en vue d'encourager la participation à la création d'entreprises viables et rentables. En 1998, première année d'activité du Fonds, 47 % des 400 millions de couronnes norvégiennes qui lui ont été affectés ont été consacrés à l'appui aux investissements dans les pays africains.

Appui à la coopération et à l'intégration régionales

88. En coopération avec l'ONUDI, la SADC a organisé en 1998 à Windhoek un atelier visant à définir ou élaborer une politique et des stratégies industrielles pour la SADC. L'ONUDI a apporté un appui considérable au secteur du cuir en Afrique de l'Est dans le cadre d'un projet régional auquel participent neuf pays, à savoir l'Éthiopie, le Kenya, le Malawi, la Namibie, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, le Soudan, la Zambie et le Zimbabwe.

89. L'UNESCO s'efforce de promouvoir la coopération régionale et sous-régionale dans le domaine de la télématique et de la promotion de la société de l'information grâce à un réseau informatique régional pour l'Afrique qui relie des centres de coordination dans 42 États Membres soucieux de promouvoir l'utilisation des techniques d'information et de communication au service du développement. Ces activités consistent notamment à appuyer l'organisation de cours de formation sous-régionaux et à promouvoir la présence de l'Afrique sur le World Wide Web en vue du développement de l'éducation, de la science et de la culture ainsi que dans le domaine social.

90. L'OMM appuie les activités liées à l'application des données météorologiques et hydrologiques aux plans de développement durable de groupements régionaux de développement tels que la CEDEAO, l'IGAD, la Commission de l'océan Indien (COI) et la SADC. Ces données sont notamment utilisées dans les domaines concernant la production et la sécurité alimentaires, l'évaluation et la gestion des ressources en eau, l'atténuation des effets des catastrophes climatiques (inondations, sécheresses, cyclones, etc.), le transport, l'énergie, les changements climatiques et leurs effets potentiels.

91. Le FNUAP apporte un appui considérable aux organismes régionaux et sous-régionaux pour l'exécution de leurs programmes de population et de développement. C'est ainsi, par exemple, qu'il coopère avec le Comité inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) en lui apportant son concours dans le cadre d'un système informatisé visant à surveiller la mortalité maternelle, le taux d'utilisation des contraceptifs, l'exécution de programmes de population et les migrations en Afrique de l'Ouest. Le Fonds collabore également avec la SADC à la préparation des recensements prévus en 2001 dans les États membres de la SADC.

92. Le Centre du commerce international (CCI) exécute actuellement un programme de développement du commerce et de coopération Sud-Sud visant à renforcer les liens entre les milieux d'affaires d'Afrique et d'autres régions. La CNUCED a également organisé, à Kuala Lumpur en mars 1999, un Forum Asie-Afrique sur les réseaux commerciaux, qui a permis de conclure plus de 15 accords de coopération et de commercialisation.

IV. OBSERVATIONS

93. Mon rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique a suscité beaucoup d'intérêt et a été examiné et analysé par diverses instances tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies. Le rapport a engendré des réactions très encourageantes de la part de gouvernements, d'établissements de recherche et institutions universitaires, de groupes de la société civile, d'organisations non gouvernementales et de particuliers, beaucoup ayant saisi l'occasion offerte par le débat qu'il a suscité pour contribuer à la promotion de la paix et du développement en Afrique.

94. Le rapport fait surtout un bilan clair et objectif des causes de conflits en Afrique et des raisons pour lesquelles ces conflits persistent. Il met également en relief la corrélation entre la paix et le développement : le développement qui ne tient pas compte des facteurs sociaux et politiques est souvent entravé par les conflits et, inversement, la prévention des conflits et la consolidation de la paix après les conflits n'ont de sens que si elles favorisent le développement social. J'ai recommandé dans mon rapport une série de mesures et d'objectifs, que je juge réalistes et réalisables, en vue de réduire les conflits et d'assurer une paix solide et durable. Beaucoup reste à faire.

95. L'Afrique d'aujourd'hui, à l'orée du nouveau millénaire, est caractérisée par un mélange remarquable de réalisations et de problèmes non résolus, de possibilités exploitées et d'occasions ratées. La naissance d'un aussi grand

nombre d'États en Afrique au cours de ce siècle, avec l'euphorie et les grands espoirs qu'elle a suscités, a rapidement cédé le pas à la désillusion et à la déception.

96. Il existe des régions en Afrique où les gouvernements persistent à dépenser de l'argent pour acheter des armes hors de leur portée aux fins de guerres qu'ils ne devraient pas mener; où les conflits signifient pour les marchands d'armes et les groupes rebelles des possibilités d'affaires; où, du fait de la mauvaise gouvernance, les populations ne peuvent satisfaire leurs besoins fondamentaux; où le silence qui plane sur le sida aggrave l'épidémie; où la corruption entrave la croissance économique; où, du fait du lourd fardeau de la dette, des obstacles au commerce et de la réduction de la dette, il est extrêmement difficile aux pays d'attirer des investissements et d'éviter une plus grande marginalisation dans l'économie mondiale. Bref, il existe des endroits où l'idée largement répandue selon laquelle l'Afrique est une région en crise perpétuelle n'est pas seulement une image mais bien une sombre et pénible réalité. La guerre civile empêche de nombreuses victimes de la maladie et de la faim de recevoir une aide humanitaire internationale.

97. Néanmoins, il existe également des endroits, beaucoup plus nombreux qu'on ne l'admet généralement, où des changements radicaux positifs interviennent. Cette année, le Nigéria, le géant de l'Afrique, a connu, chose impressionnante, un retour rapide à un gouvernement civil après des élections pluralistes, tandis que l'Afrique du Sud, la puissance économique du continent, a tenu avec succès sa deuxième élection démocratique et opéré sans heurt la passation du pouvoir du Président Mandela au Président Mbeki. Les élections démocratiques deviennent progressivement la règle et non l'exception en Afrique. La bonne gouvernance, l'obligation redditionnelle, la transparence et l'état de droit s'imposent lentement dans toutes les régions du continent. Ce que le monde extérieur n'a peut-être pas remarqué, c'est que la plupart des mesures qu'il n'a cessé de préconiser deviennent une réalité.

98. Nombreux sont les pays africains qui libéralisent le commerce et les contrôles des changes, privatisent les entreprises d'État moribondes, mettent en place des infrastructures de communication et procèdent à des réformes de leurs cadres juridiques et réglementaires. La CNUCED a récemment publié une étude indiquant que les investissements réalisés par les sociétés américaines et japonaises leur rapportent plus en Afrique que dans les autres régions du monde. En effet, la rentabilité de l'Afrique est le secret le mieux gardé sur la scène économique mondiale d'aujourd'hui. Les réformes financières et les incitations à la production se généralisent pendant que de nombreux États africains s'emploient inlassablement à rationaliser des administrations aux effectifs pléthoriques et inefficaces.

99. Les Africains prennent également en main leur destinée politique. Ils sont de plus en plus disposés à reconnaître les erreurs passées et à oeuvrer sincèrement ensemble pour assurer un meilleur avenir à tous. Le Traité d'Abuja (A/46/651, annexe) institue une Communauté économique africaine qui doit se construire progressivement en utilisant comme ossature les groupements sous-régionaux. La Déclaration de Syrte, adoptée au Sommet extraordinaire de l'OUA tenu le 9 septembre 1999 dans cette ville de la Jamahiriya arabe libyenne engage les dirigeants africains à prendre rapidement les dispositions

nécessaires pour assurer l'union continentale. La majorité des Africains vivent maintenant en régime pluraliste, et lors du Sommet de l'OUA de cette année, qui s'est tenu à Alger, les dirigeants africains, se départissant de leurs positions des années précédentes, ont clairement indiqué que les dirigeants qui prennent le pouvoir par la violence ne pouvaient plus s'attendre à être reçus sur un pied d'égalité dans une assemblée de chefs d'État élus.

100. Grâce aux efforts diplomatiques soutenus des pays africains eux-mêmes, d'importantes percées ont été enregistrées dans la recherche de solutions négociées à certains conflits de longue date, notamment l'Accord de Lomé concernant la Sierra Leone (S/1999/777, annexe) et les accords de Lusaka concernant la République démocratique du Congo (S/1999/815, annexe). Des progrès notables ont été accomplis dans les efforts visant à négocier une solution pacifique au conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée. L'ONU a favorisé tous ces efforts et continuera à donner la priorité au renforcement des divers mécanismes de liaison avec l'OUA et ses organisations sous-régionales.

101. Un premier pas a été fait pour renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales africaines et pour accroître la capacité de l'Afrique en matière de maintien de la paix. Les ressources nécessaires n'ont toutefois pas encore été dégagées. Je lance un appel aux États Membres afin qu'ils contribuent généreusement aux organismes bilatéraux et multilatéraux ainsi qu'aux fonds d'affectation spéciale de l'ONU et de l'OUA. L'absence de ressources entrave gravement les efforts du Secrétariat et, dans certains cas, les compromettent.

102. Il va sans dire que l'Afrique pourrait faire beaucoup plus pour mettre fin à ses conflits. Les conflits en Angola et au Soudan ont trop duré pour que l'une ou l'autre partie continue de croire en une solution militaire. Toutefois, ces tragédies prolongées ne devraient pas occulter les efforts déployés ailleurs par les Africains et auxquels la communauté internationale doit également apporter un appui sans faille.

103. Qu'il s'agisse de questions de paix et de sécurité ou de questions connexes telles que le développement social, la protection de l'environnement, les droits de l'homme ou les ressources humaines, il importe de penser en termes de partenariats avec l'Afrique. C'est évidemment aux Africains qu'il incombe au premier chef de s'aider eux-mêmes. Toutefois, les pays qui font des efforts sincères et adoptent des politiques judicieuses doivent bénéficier d'un plus grand appui. Chaque fois que la communauté internationale s'est engagée à apporter son concours, il s'est avéré qu'une transformation notable et rapide était possible. Rien ne justifie donc qu'on ne fasse pas ce qui est raisonnable et réalisable.

104. L'augmentation de l'aide publique au développement demeure un élément indispensable de ces efforts. Il faut d'urgence prendre d'autres mesures décisives concernant la dette. On pourrait par exemple accroître les contributions destinées à l'aide humanitaire. Au 31 août, l'ONU n'avait reçu que la moitié des 800 millions de dollars qu'elle a demandés pour satisfaire les besoins humanitaires en Afrique en 1999. Dans certaines des situations d'urgence les plus graves, moins du quart des ressources nécessaires avait été fourni. Les conséquences d'une telle situation sont évidentes : des vies qui

auraient pu être sauvées sont perdues et les souffrances qu'on aurait pu atténuer perdurent.

105. Faire ce qui est "raisonnable et réalisable" est loin d'être une simple question d'argent. La formation, la technologie, l'engagement politique sont autant de voies de collaboration à suivre. L'idée maîtresse, c'est qu'en faisant preuve de volonté et en dégagant les moyens nécessaires, l'Afrique et la communauté internationale donneraient un nouveau souffle décisif à la paix et au développement en Afrique. L'"afro-pessimisme" ne mène nulle part. La "lassitude envers l'Afrique" est contraire à l'image d'une communauté internationale soucieuse. Jamais les pays d'Afrique n'ont été mieux placés pour tirer parti de l'engagement et de l'assistance du monde extérieur. L'aide voulue, soigneusement orientée vers ceux qui sont le plus aptes à en faire usage, pourrait renforcer les efforts courageux faits par l'Afrique elle-même et permettre aux Africains de tourner la page et de jeter les bases d'un avenir plus radieux.

Notes

¹ Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe II.

² Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.II.D.6.
